

Le port du masque à la DCI

2 poids 2 mesures...

Afin de garantir la sécurité sanitaire, il est demandé à l'ensemble des salariés, de **ne pas excéder 50% de taux d'occupation** des locaux et de favoriser le travail à distance (Le télétravail), **sauf les salariés de la DCI...**

Quelle incompréhension totale

Les salariés de la DCI ne sont-ils pas des salariés comme les autres ? Pourquoi une telle différence entre les directions de Bouygues Telecom ? Pourquoi préférons nous demander aux salariés d'être sur un taux d'occupation à 100%, avec des masques pendant 7h de prise d'appel ? En quoi les salariés de la DCI sont moins vulnérables au virus ?

FO demande

que la **DCI** travaille aussi à distance dès à présent comme les toutes les autres directions pour une protection sanitaire optimale et une équité collective et pour les salariés ne pouvant travailler à distance un assouplissement des conditions de travail



Téléchargez l'Appli : FO BouygTel pour retrouver la totalité de nos communications